



Ma banque bloque mes actions de demande de crédit

Par Visiteur

Bonjour! voila je suis dans la meme banque depuis 16 an jai eu des probleme financier suite a une entreprise que jai eu en 2004 mon dossier est donc parti chez le contentieux jai recommencer a payer le credit que j avais en cour et j avais le recouvrement de mon compte professionnel en attente de paiement vu ke j etai debiteur jai donc soldé le credit en mars 2010 ce ki a conduit automatiquement au commencement du paiement du compte professionnel debiteur je nai eu aucun retard de prelevement depuis et j ai etai fiché en cause de ces deux problemen a la banque de france en 2004, recement mon fichage est tombé n etai plus fiché jai fai une demarche de credit pour remboursé les 2000 euro qu il me restait a remboursé vu que le taux d interet etais tro élevé aupres du contentieux. mais a partir du momen que mon banquier c est aperçu que je n etais plus fiché il ma bloqué la carte avec puce ne pouvant plus faire d achat mais uniquement retirer de l argent au guichet et au momen ou je voulais faire ma demande de credit, dans une autre banque, on ma dit que mon dossier ne passait pas car ma banque bloque cet action alors que jai les deux document de la banque de france en ma possession disant que je ne suis plus fiché ni pour cheque , ni pour credit! ma banque a t elle le droit de me bloqué ces deux chose alors que je rembourse toujours ??? et que pui je faire pour beneficier d un credit pour soldé ce compte professionnelle car je veu quitter cet banque! merci cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

ue depuis 16 an jai eu des probleme financier suite a une entreprise que jai eu en 2004 mon dossier est donc parti chez le contentieux jai recommencer a payer le credit que j avais en cour et j avais le recouvrement de mon compte professionnel en attente de paiement vu ke j etai debiteur jai donc soldé le credit en mars 2010 ce ki a conduit automatiquement au commencement du paiement du compte professionnel debiteur je nai eu aucun retard de prelevement depuis et j ai etai fiché en cause de ces deux problemen a la banque de france en 2004, recement mon fichage est tombé n etai plus fiché jai fai une demarche de credit pour remboursé les 2000 euro qu il me restait a remboursé vu que le taux d interet etais tro élevé aupres du contentieux. mais a partir du momen que mon banquier c est aperçu que je n etais plus fiché il ma bloqué la carte avec puce ne pouvant plus faire d achat mais uniquement retirer de l argent au guichet et au momen ou je voulais faire ma demande de credit, dans une autre banque, on ma dit que mon dossier ne passait pas car ma banque bloque cet action alors que jai les deux document de la banque de france en ma possession disant que je ne suis plus fiché ni pour cheque , ni pour credit! ma banque a t elle le droit de me bloqué ces deux chose alors que je rembourse toujours ?

Si je comprends bien, vous avez toujours une dette de 2000 euros auprès de votre banque.

Or, si vous avez cette dette, comment cela se fait-il que vous ne soyez plus fiché BDF?

En effet, un découvert bancaire est bien un crédit au sens juridique du terme. En conséquence, un découvert non régulier entraine fichage.

Très cordialement.

Par Visiteur

Le fichage pour cette dette est tombé le 30 novembre de cette année et cet dette etais en attente vu ke je payais le credit maintenant jai le papier disan que je ne suis plus fiché mais l organisme refuse de me faire un credit pas a cause de la banque de france mais a cause de ma banque.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Il est assez curieux que votre banque ait entravé vos démarches alors que vous n'êtes plus fiché banque de France.

La première chose à faire serait de prendre attache avec votre conseiller financier afin de lui demander le motif d'intervention de votre banque ayant aboutit au refus d'octroi de crédit de l'autre banque.

Une fois chose faite, revenez me voir (je laisse la question ouverte) et nous discuterons de la validité de ce motif.

En effet, le problème est qu'une banque n'est jamais obligé d'octroyer un crédit. EN conséquence, vous ne pouvez pas faire valoir comme préjudice le refus de prêt de la nouvelle banque, et par suite, engager la responsabilité de votre banque actuelle. Ce n'est que si le motif avancé par votre banque est manifestement illicite que l'on pourrait faire quelque chose.

Très cordialement.

Par Visiteur

Mon conseiller refuse de repondre a mes appel jai donc décidé d aller demain a la banque directement pour en savoir plus car meme les hotesse de ma banque me dise que malgré mon decouver que je rembourse aupres du contentieux je derais pas avoir de bloquage ! je vous tien informé dès demain , je vous remercie de votre aide cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Très bien,

Très cordialement